

CABINET MS LOUZIR

Member of Deloitte Touche Tohmatsu
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Rue du Lac Victoria,
Résidence Lac 2001, Tanit Bloc A
1055, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie
Tél : (216) 71 861 591 - Fax : (216) 71 861 285

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG GROUPE FINANCIER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

Avril 2010

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	5

CABINET MS LOUZIR

Member of Deloitte Touche Tohmatsu
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Rue du Lac Victoria,
Résidence Lac 2001, Tanit Bloc A
1055, Les Berges du Lac, Tunis, Tunisie
Tél : (216) 71 861 591 - Fax : (216) 71 861 285

FINOR

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG - GROUPE FINANCIER

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de Tunisie Leasing. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2009.

Tunis, le 23 Avril 2010

Les commissaires aux comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre of Deloitte Touche Tohmatsu
Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL

II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
Bilan consolidé	6
Etat des engagements hors bilan	7
État de résultat consolidé	8
État de flux de trésorerie consolidé	9
Notes aux états financiers consolidés	10

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2009

(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2009	31-déc 2008		Notes	31-déc 2009	31-déc 2008
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	60 398 295	7 857 774	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		452 594 764	394 880 126	Concours bancaires		17 875 414	12 136 865
Moins : provisions		(10 072 146)	(11 059 444)	Emprunts et dettes rattachées	14	376 006 953	336 752 756
	6	442 522 618	383 820 682	Total Emprunts et ressources spéciales		393 882 367	348 889 621
Créances de leasing : Impayés		13 775 560	13 085 615				
Moins : provisions		(11 082 968)	(10 698 652)	Autres Passifs			
	7	2 692 592	2 386 963	Fournisseurs et comptes rattachés		25 731 030	16 494 450
Intérêts constatés d'avance		(3 441 836)	(3 149 928)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	29 029 307	29 980 482
Total des créances sur la clientèle		441 773 374	383 057 717	Provisions pour passifs et charges	15	1 775 498	1 397 531
Acheteurs factorés		87 246 752	82 933 206	Passifs impôts différés	12	2 688 115	3 211 867
Moins : provisions		(1 937 683)	(1 767 108)	Dettes envers la clientèle	16	16 790 979	10 858 632
	8	85 309 069	81 166 098	Autres passifs	17	9 123 762	10 114 466
Portefeuille titres de placement		1 775 712	513 768	Total des autres passifs		85 138 691	72 057 429
Portefeuille d'investissement							
Titres mis en équivalence		9 053 813	8 688 759	CAPITAUX PROPRES			
Autres immobilisations financières		9 464 838	5 073 854	Capital social		34 500 000	28 500 000
Moins : provisions		(943 182)	(722 349)	Réserves consolidées		47 861 585	27 971 407
Total portefeuille d'investissement	9	17 575 469	13 040 264	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		82 361 585	56 471 407
Valeurs immobilisées				Résultat consolidé		14 241 005	11 350 225
Immobilisations incorporelles		4 410 187	3 813 970	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	96 602 590	67 821 632
Moins : amortissements		(3 378 019)	(2 935 490)	INTERETS MINORITAIRES	19	59 812 639	24 591 689
	10	1 032 168	878 480	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		156 415 230	92 413 321
Immobilisations utilisées par la société		23 352 003	19 727 585	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		635 436 288	513 360 370
Moins : amortissements		(7 464 103)	(6 346 904)				
	11	15 887 900	13 380 681				
Total des valeurs immobilisées		16 920 068	14 259 161				
Actifs d'impôts différés	12	2 195 522	4 268 837				
Autres actifs	13	9 488 780	9 196 751				
TOTAL DES ACTIFS		635 436 288	513 360 370				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2009
(Exprimé en dinars)

	<u>31-déc-09</u>	<u>31-déc-08</u>
PASSIFS EVENTUELS	-	75 000
Cautions , avals et autres garanties données	-	75 000
 ENGAGEMENTS DONNEES	 60 836 826	 41 117 698
Engagements de financements en faveur de la clientèle	58 178 486	39 687 652
Engagements sur titres	2 658 340	1 430 046
 ENGAGEMENTS RECUS	 91 525 219	 80 820 353
Cautions reçus	-	75 000
Garanties reçus	19 937 976	13 869 386
Intérêts à échoir sur contrats actifs	71 587 243	66 875 967
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 41 883 676	 66 005 344
Effets escomptés sur la clientèle	-	31 853
Emprunts extérieurs	41 883 676	65 973 491

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc 2009</u>	<u>31-déc 2008</u>
Revenu de crédit bail	20	50 557 403	44 426 903
Revenu du factoring	21	7 955 191	7 862 278
Revenu des opérations de location longue durée		4 686 068	3 161 068
Autres produits d'exploitation		912 798	566 142
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		<u>64 111 460</u>	<u>56 016 391</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(24 115 909)	(22 142 127)
PRODUITS DES PLACEMENTS		512 200	517 265
PRODUIT NET		<u>40 507 751</u>	<u>34 391 529</u>
Charges de personnel		(7 556 157)	(6 284 895)
Autres charges d'exploitation		(8 369 091)	(6 887 697)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	321 592	(866 815)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(2 853 441)	(2 569 581)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(456 059)	58 366
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>21 594 594</u>	<u>17 840 908</u>
Autres gains ordinaires		222 071	685 174
Autres pertes ordinaires		(2 320)	(306 869)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		<u>21 814 345</u>	<u>18 219 212</u>
Impôts différés		(206 580)	71 673
Impôts exigibles		(4 736 512)	(4 462 657)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>16 871 253</u>	<u>13 828 228</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		1 766 907	1 357 438
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>18 638 160</u>	<u>15 185 666</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires		(4 397 155)	(3 835 441)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>14 241 005</u>	<u>11 350 225</u>
Résultat par action		2,396	1,924

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-dec</u> <u>2009</u>	<u>31-dec</u> <u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	340 454 176	288 327 322
Encaissements reçus des acheteurs factorés	233 835 329	227 970 991
Financements des adhérents	(230 463 866)	(228 329 292)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(10 480 737)	(9 236 318)
Intérêts payés	(22 244 268)	(20 241 571)
Impôts et taxes payés	(11 387 038)	(6 136 372)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(325 492 544)	(312 401 664)
Autres flux de trésorerie	(10 026 824)	(504 762)
	<u>(35 805 773)</u>	<u>(60 551 666)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 380 597)	(6 405 412)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	908 588	43 506
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(12 465 907)	(3 945 131)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	2 616 715	8 509 588
	<u>(11 321 201)</u>	<u>(1 797 449)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	65 670 686	4 070 000
Dividendes et autres distributions	(2 221 827)	(4 471 718)
Encaissements provenant des emprunts	218 094 082	158 502 505
Remboursement d'emprunts	(174 452 396)	(111 097 183)
Flux liés au financement à court terme	(12 946 831)	5 803 386
	<u>94 143 714</u>	<u>52 806 990</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	<u>0</u>	<u>0</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	<u>(214 769)</u>	<u>154 767</u>
Variation de trésorerie		
	<u>46 801 971</u>	<u>(9 387 359)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(4 279 091)	5 108 268
Trésorerie à la clôture de l'exercice	42 522 882	(4 279 091)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de treize sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de 34.500.000 dinars divisé en 6.900.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2009, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2009 à 5.000.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital s'élève à 4.830.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 5 dinars chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 1.500.000 dinars, divisé en 150.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 300.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002 avec un capital de 5.500.000 dinars, divisé en 550.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe TLG.

Son capital social s'élève à 4.100.000 dinars, divisé en 41.000 actions de 100 dinars chacune, détenu, principalement, par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

- **Tunis Call Center (TCC)** est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing.

Son capital social s'élève à 1.050.000 dinars, divisé en 105.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2009

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.I.M.T		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	65 999	44,00%	75 000	25,00%	150 000	27,27%	545 448	54,54%	29 997	28,57%	33 306	81,23%			501	20,04%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							7 500	2,50%					74 998	71,43%			39 994	99,99%	750	30,00%				
Tunisie SICAR																								
Tuninvest SICAR																								
Tuninvest International SICAR																								
Tunisie Factoring														7 688	18,75%									
Tunis Call Center																								
Société Immobilière (SIMT)																								
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											45 227	4,52%												
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																								
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	84 001	56,00%	217 500	72,50%	400 000	72,73%	409 325	40,93%	5	0,00%	6	0,01%	6	0,02%	1 249	49,96%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	150 000	100,00%	300 000	100,00%	550 000	100,00%	1 000 000	100,00%	105 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

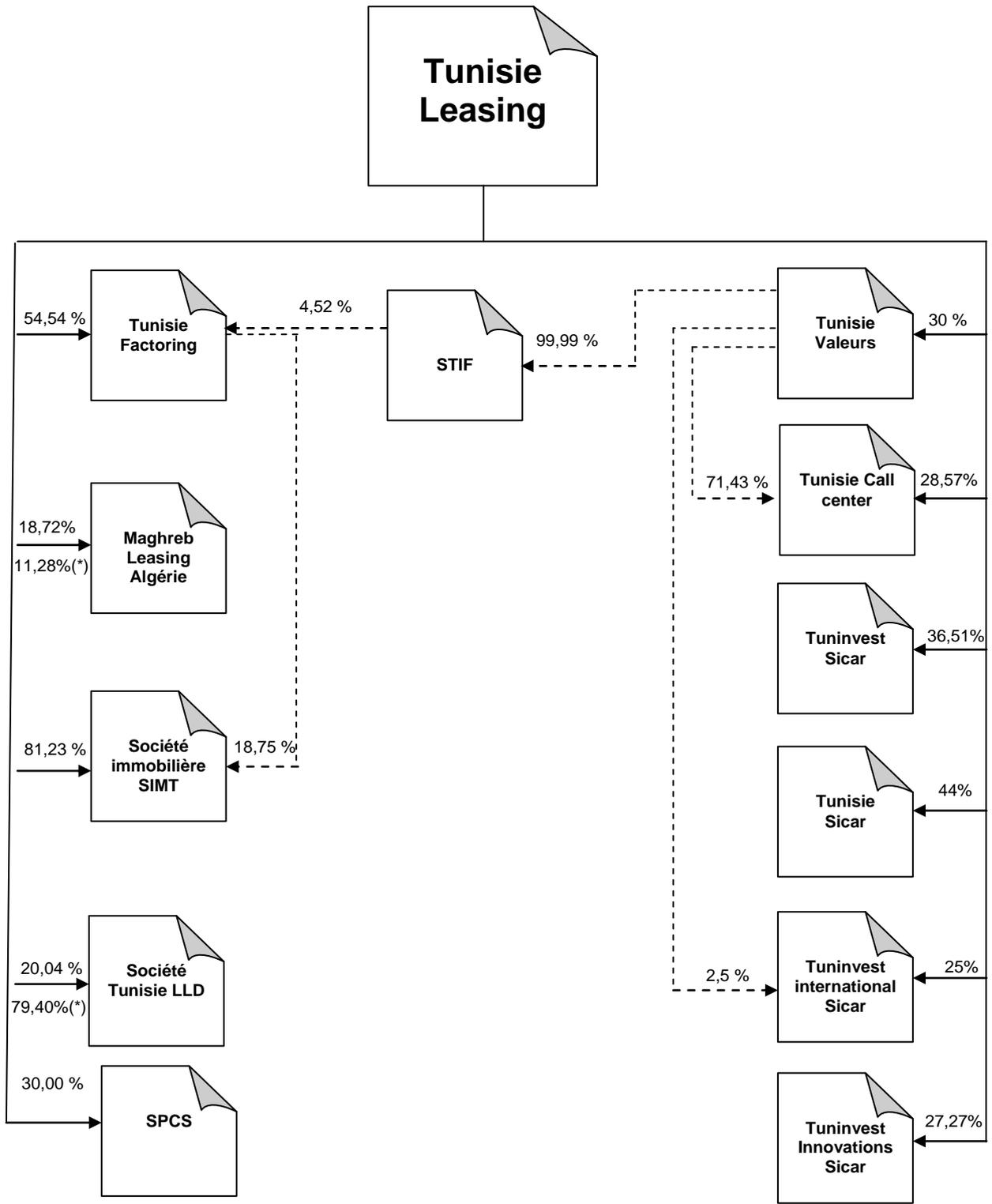
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2009

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		54,54%		28,57%		81,23%				20,04%	(*)	79,40%	18,72%	(*)	11,28%	30,00%
Tunisie Valeurs							0,75%						21,43%				30,00%								
Tunisie SICAR																									
Tuninvest SICAR																									
Tuninvest International SICAR																									
Tunisie Factoring															10,48%										
Tunis Call Center																									
Société Immobilière (SIMT)																									
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											1,36%														
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																									
Autres																									
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		54,54%	1,36%	28,57%	21,43%	81,23%	10,48%	0,00%	30,00%	20,04%	79,40%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%	
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		55,90%		50,00%		91,72%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%		

(*) A travers des contrats de portage

**TABEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2009**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Influence notable	Mise en équivalence
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (3)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Les titres TLLD détenus respectivement par Tunisie Valeurs (750 parts) et par TFG (1235 parts) en vertu des contrats de portage pour le compte de Tunisie Leasing ont été pris en compte dans le pourcentage d'intérêt du Groupe comme s'ils étaient détenus directement par Tunisie Leasing.

(3) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels intermédiaires, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ *Homogénéisation des méthodes comptables*

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ *Elimination des soldes et transactions intra-groupe*

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ *Conversion des états financiers des entités étrangères*

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Construction	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Filiale (Tunisie Factoring)

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

4.6.1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4.6.2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

4.6.3 : Valeur du matériel en leasing (Tunisie Leasing) :

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2009

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location étaient les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 25% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 50% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

A partir de 2009

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 29 décembre 2009 a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du matériel donné en leasing comme suit :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

L'impact de ce changement d'estimation est évalué à D : 435 983 au titre de l'exercice 2009.

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

4.6.4 : Les autres garanties (Tunisie Factoring)

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
 - . Des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
 - . Des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garanties reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Banques	60 390 014	7848722
Caisse	8 281	9052
<u>Total</u>	<u>60 398 295</u>	<u>7 857 774</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
-Créances de leasing (encours financiers)	445 356 980	391 414 717
-Créances échues (valeurs résiduelles échus)	1 573 663	434 971
-Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 664 122	3 030 438
<u>Total Brut</u>	<u>452 594 765</u>	<u>394 880 126</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(10 057 904)	(11 050 428)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(14 243)	(9 016)
<u>Total provisions</u>	<u>(10 072 147)</u>	<u>(11 059 444)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	<u>442 522 618</u>	<u>383 820 682</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>511 806 949</u>	<u>446 888 919</u>
A recevoir dans moins d'1an	222 306 917	192 987 869
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	275 452 135	242 484 403
A recevoir dans plus de 5 ans	14 047 897	11 416 647
Produits financiers non acquis	<u>71 587 243</u>	<u>64 746 868</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>435 658 732</u>	<u>382 142 052</u>
A recevoir dans moins d'1an	183 140 785	157 908 953
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	239 684 139	213 846 549
A recevoir dans plus de 5 ans	12 833 808	10 386 549
Créances en cours (2)	<u>5 664 122</u>	<u>3 030 438</u>
Créances échues (3)	<u>1 573 663</u>	<u>434 971</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>9 698 248</u>	<u>9 272 665</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>452 594 765</u>	<u>394 880 126</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	3 214 718	3 164 238
- Intérêts de retard à facturer	25 385	31 181
	<u>3 240 103</u>	<u>3 195 419</u>
A déduire :		
- Provisions	(260 375)	(341 418)
- Produits réservés	(228 093)	(392 569)
	<u>2 751 635</u>	<u>2 461 433</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 386 899	9 741 637
- Créances radiées	148 558	148 559
	<u>10 535 457</u>	<u>9 890 196</u>
A déduire :		
- Provisions	(8 841 009)	(8 223 805)
- Produits réservés	(1 543 007)	(1 474 619)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
	<u>2 883</u>	<u>43 214</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(61 926)	(117 685)
	<u>2 692 593</u>	<u>2 386 963</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>		

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2009, comme suit :

		<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		69 195 860	67 869 149
Comptes des acheteurs export		7 315 943	1 666 863
Comptes des acheteurs import		10 734 949	13 397 193
	<u>Sous total</u>	<u>87 246 752</u>	<u>82 933 206</u>
A déduire			
Provisions		(1 937 683)	(1 767 108)
	<u>Montant net</u>	<u>85 309 069</u>	<u>81 166 098</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		1 028 180	207 229
Fonds de garantie		20 067 288	22 420 441
Disponible		7 933 839	7 352 812
	<u>Sous total</u>	<u>29 029 307</u>	<u>29 980 482</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>58 217 445</u>	<u>52 952 724</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Titres mis en équivalence	9 053 813	8 688 759
Titres immobilisés	8 187 826	3 933 815
Prêts au personnel	1 032 820	844 365
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	226 850	226 698
Dépôts et cautionnements versés	17 342	68 976
<u>Total brut</u>	<u>18 518 651</u>	<u>13 762 613</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(919 918)	(698 584)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(5 384)	(5 885)
<u>Total brut</u>	<u>17 575 469</u>	<u>13 040 264</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	1 931 664	(56 221)	(228 558)	406 908	2 053 793	36,51%
* Tunisie Sicar	659 990	0	(143 265)	140 978	657 703	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 262 955	0	709 937	869 548	2 842 440	30,00%
* Tuninvest International Sicar	772 500	0	424 349	297 669	1 494 518	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	(42 783)	32 591	1 489 808	27,27%
*Tunis call center	565 417	(40 451)	(28 627)	19 214	515 553	50,00%
	<u>6 692 526</u>	<u>(96 672)</u>	<u>691 053</u>	<u>1 766 907</u>	<u>9 053 813</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
- B.T.S	500	10,0	5 000		1997	
- S T I F	1	10,0	10		2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,0	50 000	50 000	2002	
- Esprit	6 100	10,0	61 000		2003	
- Polyclinique La Marsa	420	100,0	99 540	69 394	2005	
- ALIOS Finance SA	44 762		812 886		2006	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,0	42 910	42 910	2000	(*)
- S.T.P.A (T.F)	1 060	500,0	530 000	530 000	2001	(*)
- Société Méhari Hammamet	2 000	100,0	200 000		2005	(*)
- Société BYZACENE	1 200	100,0	120 000		2006	(*)
- Société Promotel (T.L)	2 167	100,0	216 700		2006	(*)
- Société Promotel (T.F)	8 400	100,0	840 000		2009	(*)
- PALMA (T.F)	327	499,5	163 340		2007	(*)
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel (T.F)	150	500,0	75 000		2005	(*)
-M.B.G	20 000	100,0	2 000 000		2009	(*)
-Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	13 320	18,5	246 420		2009	(*)
-Tunisian Health Care Centers	140 000	10,0	350 000	105 000	2008	(*)
- Les Ciments de Bizerte	43 480	11,5	500 020	122 614	2009	
- Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,0	1 000 000		2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	5 000	100,0	500 000		2009	(*)
- Amen Santé	750	100,0	75 000		2009	
-Société Golden Yasmine Loisirs	30 000	10,0	300 000		2008	(*)
			8 187 826	919 918		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	3 630 607	235 978	34 060		3 900 645	2 891 067	437 231		3 328 298	572 347
Logiciels (en cours)		45 260	344 842	(34 060)	-	356 042	-	-	-	-	356 042
Ecart d'acquisition		138 103	15 397			153 500	44 423	5 298		49 721	103 779
TOTAUX		3 813 970	596 217	-	-	4 410 187	2 935 490	442 529	-	3 378 019	1 032 168

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	38 751	1 104 307	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	2 774 194	-	-	-	2 774 194	376 714	84 000	-	460 714	2 313 480
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	9 637 973	3 659 572	-	2 103 414	11 194 131	2 372 881	1 948 564	1 293 714	3 027 731	8 166 400
Matériel et Mobilier de bureau	10% et 20%	1 568 140	145 882	-	-	1 714 022	603 860	72 815	-	676 675	1 037 346
Matériel informatique	15% et 33%	1 508 144	97 633	-	-	1 605 777	1 449 879	88 318	-	1 538 197	67 579
Installations générales	10% et 15%	2 930 250	179 045	-	-	3 109 295	1 512 899	217 215	-	1 730 114	1 379 181
Constructions en cours		1 239 463	541 393	-	-	1 780 856	-	-	-	-	1 780 856
TOTAUX		19 727 585	5 727 832	-	2 103 414	23 352 003	6 346 904	2 410 912	1 293 714	7 464 103	15 887 900

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(289 029)	-
- Passif d'impôt différé, MLA	(2 399 086)	(3 211 867)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(2 688 115)</u>	<u>(3 211 867)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	374 664	284 562
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 377 131	3 538 460
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	372 777	332 633
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	70 950	113 182
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>2 195 522</u>	<u>4 268 837</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(492 593)</u>	<u>1 056 970</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
-Stocks	160 659	2 114 660
- Clients autres sociétés du groupe	338 485	213 987
- Fournisseurs, avances	1 595 279	714 532
- Avances et acomptes au personnel	87 337	74 492
- Crédit d'impôt	3 834 719	3 233 428
- Autres comptes débiteurs	1 424 189	764 048
- Produits à recevoir des tiers	753 001	766 334
- Produits à recevoir sur contrats de portages	371 076	339 940
- Charges constatées d'avance	869 383	1 024 709
- frais d'émission des emprunts à long terme	754 204	721 154
<u>Total brut</u>	<u>10 188 333</u>	<u>9 967 282</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(15 111)	(2 281)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(76 169)	(105 136)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(161 224)	(210 433)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(447 049)	(452 680)
<u>Total net</u>	<u>9 488 780</u>	<u>9 196 751</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Emprunts		
- Banques locales	95 901 085	88 165 726
- Trésor Tunisien	-	3 319 000
- Banques étrangères	91 226 053	58 222 315
- Emprunts obligataires	119 000 000	114 000 000
- Crédit à court terme UTB	5 385 793	728 661
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	6 500 000
- Ligne d'avance UIB	-	2 000 000
- Billets de trésorerie	39 000 000	58 450 000
- Amen Bank (Portage sur titres MLA)	8 454 613	-
<u>Total emprunts</u>	<u>369 967 544</u>	<u>331 385 702</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	708 349	1 167 142
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 641 601	1 386 004
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 668 266	2 685 426
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	-	128 482
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portage sur titres MLA)	21 193	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 039 409</u>	<u>5 367 054</u>
<u>Total</u>	<u>376 006 953</u>	<u>336 752 756</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes fin de période		
				Total	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>88 165 726</u>	<u>130 679 000</u>	<u>122 943 641</u>	<u>95 901 085</u>	<u>37 796 234</u>	<u>58 104 851</u>
* AMEN BANK	2 187 500	-	1 750 000	437 500	437 500	-
* AMEN BANK	8 750 000	-	2 500 000	6 250 000	3 750 000	2 500 000
* STUSID BANK	3 437 500	-	1 250 000	2 187 500	937 500	1 250 000
* AL BARAKA BANK	25 000 000	76 000 000	82 000 000	19 000 000	-	19 000 000
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BANQUE DE L'HABITAT	1 486 027	-	827 003	659 024	-	659 024
* CITIBANK	9 000 000	10 000 000	9 000 000	10 000 000	-	10 000 000
* BTE	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* BTE	3 334 000	-	1 666 000	1 668 000	-	1 668 000
* ATTJARI BANK	2 000 000	-	1 250 000	750 000	-	750 000
* STB (SIMT)	436 362	-	436 362	-	-	-
* AMEN BANK(SIMT)	347 730	-	68 675	279 055	205 741	73 314
* AMEN BANK(LLD)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* AB (MLA)	2 466 667	-	1 274 000	1 192 667	-	1 192 667
* AGB (MLA)	5 704 167	-	2 573 417	3 130 750	745 417	2 385 333
* BNP (MLA)	9 240 773	19 679 000	7 968 851	20 950 922	10 334 742	10 616 180
* CITIBANK (MLA)	7 400 000	-	2 629 333	4 770 667	2 385 334	2 385 333
* AMEN BANK (factoring)	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTJARI BANK	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* BIAT	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* BIAT	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>58 222 315</u>	<u>51 897 700</u>	<u>18 893 962</u>	<u>91 226 053</u>	<u>65 041 140</u>	<u>26 184 913</u>
* Crédit BIRD 3678 TUN	1 840 667	-	613 404	1 227 263	577 951	649 312
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	1 701 942	-	680 782	1 021 160	340 378	680 782
* Crédit FMO V	9 041 500	-	3 013 833	6 027 667	3 013 834	3 013 833
* JEXIM BANK	3 517 238	-	1 406 894	2 110 344	703 449	1 406 895
* BEI (credit participatif)	474 398	-	100 000	374 398	374 398	-
* B.E.I	9 775 548	-	3 361 215	6 414 333	4 489 034	1 925 299
* PROPARCO	3 026 471	-	1 677 264	1 349 207	749 609	599 598
* OPEC FUND	4 067 000	-	1 161 997	2 905 003	1 743 000	1 162 003
* FMO (TF)	291 000	-	291 000	-	-	-
* BEI (MLA)	17 453 718	-	3 075 309	14 378 409	10 158 853	4 219 556
* FMO (MLA)	7 032 833	-	2 688 448	4 344 385	2 077 405	2 266 980
* HSBC	-	5 009 200	-	5 009 200	3 580 769	1 428 431
* BEI	-	18 154 500	-	18 154 500	14 727 669	3 426 831
* PROPARCO	-	18 000 000	-	18 000 000	16 000 000	2 000 000
* FRANSABANK	-	10 734 000	823 816	9 910 184	6 504 791	3 405 393
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	146 388 041	182 576 700	141 837 603	187 127 138	102 837 374	84 289 764

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes fin de période		
				Total	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2003	<u>2 000 000</u>	-	<u>2 000 000</u>	-	-	-
* Emprunt obligataire 2004	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	-	-	-
* Emprunt obligataire 2004 II	<u>6 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2005 I	<u>6 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2006 I	<u>9 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	<u>16 000 000</u>	-	<u>4 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>8 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 I	<u>12 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 II	<u>15 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 I	<u>15 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 II	<u>15 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 III	<u>15 000 000</u>	-	-	<u>15 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2009 I	-	<u>15 000 000</u>	-	<u>15 000 000</u>	<u>12 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	-	<u>20 000 000</u>	-	<u>20 000 000</u>	<u>16 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	114 000 000	35 000 000	30 000 000	119 000 000	84 000 000	35 000 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	419 266	419 266
<u>Total des provisions non affectées</u>	419 266	419 266
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 013 153	726 564
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	343 079	251 701
<u>Total des provisions pour risques</u>	1 356 232	978 265
<u>Total général</u>	1 775 498	1 397 531

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
- Avances et acomptes reçus des clients	9 561 504	5 445 695
- Dépôts et cautionnements reçus	7 229 475	5 412 937
<u>Total général</u>	16 790 979	10 858 632

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
- Personnel, remunerations dues	308 136	12 187
- Personnel, provisions pour congés payés	629 890	459 094
- Personnel, autres charges à payer	1 704 363	1 084 487
- Fonds social	251 020	185 797
- Etat, retenues sur salaires	54 250	51 809
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	437 121	295 556
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	10 175	6 008
- Etat, impôts sur les bénéfices	586 854	1 566 739
- Etat, TVA à payer	1 460 557	665 406
- Etat, autres impôts et taxes à payer	221 537	274 179
- Actionnaires, dividendes à payer	5 664	5 500
- C.N.S.S	248 157	185 914
- Autres comptes créditeurs	1 759 338	1 148 657
- Diverses charges à payer	1 189 890	1 320 898
- Charges à payer sur contrats de portage	25 928	180 400
- Produits constatés d'avance	230 882	205 369
- Comptes courants Tunisie Valeurs & TFG	-	2 466 466
<u>Total</u>	9 123 762	10 114 466

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
- Capital social	(A)	34 500 000	28 500 000
- Réserve légale		3 211 664	3 211 664
- Prime d'émission		22 500 000	7 500 000
- Réserves affectées à l'augmentation du capital		-	1 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		(316 925)	377 752
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	691 053	225 369
- Dividendes reçus des filiales		1 590 069	1 731 120
- Résultats reportés		15 296 599	8 536 377
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>82 361 585</u>	<u>56 471 407</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		16 871 253	13 828 228
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 766 907	1 357 438
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(4 397 155)	(3 835 441)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		<u>14 241 005</u>	<u>11 350 225</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>96 602 590</u>	<u>67 821 632</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	5 943 836	5 900 000
Résultat par action (*)	(1) / (2)	2,396	1,924

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation serait réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de 34.500.000 Dinars divisé en 6.900.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 31 décembre 2009 et au titre des périodes précédentes présentées est fait sur la base du nombre d'action en circulation au 31 décembre 2009.

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord - Avenue Hédi Karray
Tunis

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
EXERCICE 2009
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde 31 décembre 2007	28 000 000	2 637 530	2 000 000	7 500 000	4 889 125	(179 723)	546 964	1 124 047	6 906 817	6 378 279	59 803 039
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2008		574 134						(1 124 047)	4 945 293	(5 432 105)	(1 036 725)
Affectations des résultats des filiales							(321 595)	1 403 851	1 211 536	(946 174)	1 347 618
Dividendes reçus des filiales intégrées								327 269	(327 269)		0
Ecart de conversion						557 475					557 475
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		(500 000)						(4 200 000)		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007											(4 200 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2008										11 350 225	11 350 225
Solde au 31 décembre 2008	28 500 000	3 211 664	1 500 000	7 500 000	4 889 125	377 752	225 369	1 731 120	8 536 377	11 350 225	67 821 632
Ajustement des capitaux propres d'ouverture						(309 021)			(430 167)		(739 188)
Effets ajustements résultats filiales							(119 300)				(119 300)
Solde au 31 décembre 2008 ajusté	28 500 000	3 211 664	1 500 000	7 500 000	4 889 125	68 731	106 069	1 731 120	8 106 210	11 350 225	66 963 144
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2009								(1 731 120)	8 922 161	(7 191 041)	0
Affectations des résultats des filiales							584 984	740 000	2 810 252	(4 159 184)	(23 948)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts									(2 455)		(2 455)
Dividendes reçus des filiales intégrées								850 069	(850 069)		0
Ecart de conversion						(385 656)					(385 656)
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		(500 000)								0
Première résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009			(1 000 000)						1 000 000		0
Augmentation de capital approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	5 000 000			15 000 000							20 000 000
Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/06/2009	500 000								(500 000)		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008									(4 189 500)		(4 189 500)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2009										14 241 005	14 241 005
Solde au 31 décembre 2009	34 500 000	3 211 664	0	22 500 000	4 889 125	(316 925)	691 053	1 590 069	15 296 599	14 241 005	96 602 590

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 070 831	4 070 831
- Dans les réserves	1 647 593	1 082 147
- Dans le résultat	(A) 898 253	838 857
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	15 318 024
- Ecart de conversion	(159 518)	(321 712)
- Dans les réserves	2 244 751	365 846
- Dans le résultat	(A) 3 494 785	3 005 434
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la S.I.M.T		
- Dans le capital	339 630	339 630
- Dans les réserves	(106 901)	(94 783)
- Dans le résultat	(A) (231)	(12 118)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	(1 867)	(5 135)
- Dans le résultat	(A) 4 348	3 268
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	-
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>59 812 639</u>	<u>24 591 689</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>4 397 155</u>	<u>3 835 441</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
- intérêts conventionnels	49 151 566	42 428 280
- Intérêts intercalaires	726 256	630 038
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>49 877 822</u>	<u>43 058 318</u>
- Intérêts de retard	(B) 527 735	862 634
<u>Total des autres produits</u>	<u>527 735</u>	<u>862 634</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(152 842)	(190 092)
. Intérêts de retard	(169 389)	(136 895)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	222 991	520 408
. Intérêts de retard antérieurs	251 086	312 530
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>151 846</u>	<u>505 951</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C)+(D) <u>50 557 403</u>	<u>44 426 903</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présente ainsi :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
- Commissions de factoring	3 372 850	3 116 912
- Intérêts de financement	4 582 341	4 745 366
<u>Total</u>	<u>7 955 191</u>	<u>7 862 278</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 642 690	6 605 348
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 628 673	5 942 103
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 346 769	4 037 386
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	354 354	328 184
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>17 972 486</u>	<u>16 913 021</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 093 223	729 034
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 163 511	3 830 812
- Autres	1 886 690	669 260
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>6 143 424</u>	<u>5 229 106</u>
<u>Total général</u>	<u>24 115 909</u>	<u>22 142 127</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	3 786 469	4 610 821
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(4 434 872)	(3 760 519)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	249 916	125 124
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(128 551)	(129 085)
- Créances abandonnées (Tunisie Leasing)	-	4 048 919
- Reprises de provisions suite à l'abandon de créances (Tunisie Leasing)	-	(4 048 919)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	205 446	20 474
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>(321 592)</u>	<u>866 815</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	122 614	74 680
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	(17 102)	(535 858)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	4 922	206 937
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(178 178)	(16 692)
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	-	39 521
- Reprise sur provisions sur avances fournisseurs	(33 492)	-
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	557 295	173 046
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>456 059</u>	<u>(58 366)</u>

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 54,54%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2009 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Call Center (TCC)

Prestations facturées à TL

TL a confié à TCC, dans laquelle elle détient 28,57% du capital, une mission qui s'articule principalement autour du recouvrement téléphonique, d'un numéro vert et plus généralement de tous types d'actions de télémarketing.

Les honoraires facturés par TCC et relatifs à l'exercice 2009 s'élèvent à 123 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – SIMT

Avances en compte courant

Les avances en compte courant accordées par TL à la SIMT, dans laquelle elle détient 81,23 % du capital, rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 363 KDT au 31 décembre 2009.

Les produits constatés au titre de ces avances en 2009 s'élèvent à 97 KDT.

Le cumul des intérêts courus au 31 décembre 2009 s'élève à 140 KDT.

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TL s'élève à 178 KDT au 31 décembre 2009 conformément au contrat de location.

Caution

Le Conseil d'Administration réuni le 4 août 2005, a autorisé l'octroi à Amen Bank d'une caution solidaire en faveur de la SIMT et ce, au titre d'un prêt de 500 KDT destiné à la construction d'un dépôt.

L'encours du prêt au 31/12/2009 (en principal) s'élève à 279 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force 81 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 20,04 % du capital, pour une valeur totale de 4 350 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 606 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 8 445 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% du capital, est débiteur de 134 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 18 novembre 2008, un avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 25 000 € à 75 000 € par an sur les années 2008 et 2009. Les prestations facturées en 2009 dans ce cadre, s'élèvent à 142 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration réuni le 04 mai 2007, a ratifié une caution solidaire en faveur de MLA pour les besoins de financement de ses investissements et ce, au titre d'un prêt de 200 millions de dinars algériens contracté auprès de l'Arab Bank PLC (Alger).

L'encours du prêt restant dû (en principal et intérêts) s'élève au 31 décembre 2009 à 69 millions de dinars algériens.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt garanti par la BIAT (en principal et en intérêts) s'élève à 287 millions de dinars algériens.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 496 millions de dinars algériens.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force un contrat au profit de Tunisie Valeurs, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 3 206 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 12 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 3 194 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par la Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2009 s'élèvent à 440 KDT en HT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force un contrat au profit de Tuninvest Finance Group, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 1 883 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 12 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 1 897 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

Au cours de l'exercice 2009, TL a mis en force 2 contrats au profit de la société Dar El Jeld, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 660 KDT.

La marge brute réalisée en 2009 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 26 KDT.

Au 31 décembre 2009, l'encours financier s'élève à 635 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 200 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2009, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- ✓ Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 7 386 479DT créateur,
- ✓ Les emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 6 687 500DT,
- ✓ Tunisie Leasing a enregistré dans son passif une dette d'un montant de 8 454 613DT correspondant au montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).
Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de sept ans.
- ✓ Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 525 208DT.

Tunisie Factoring (TF) - SIMT

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 149 233 DT au titre de l'exercice 2009.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Opération de financement

TF a réalisé en 2008 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2009 s'élève à 39 801 dinars.

L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2009.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2009 s'élève à 26 137 dinars. L'encours au 31/12/2009 s'élève à 450 000 dinars.

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2009 en application de ces dispositions s'élève à 8 447 dinars.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – SIMT

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TLDD s'élève à 22 KDT au 31 décembre 2009 conformément au contrat de location.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué une voiture à Tunisie Factoring, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 2 KDT.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Leasing (TL)

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2009 sont au nombre de 14.

Les produits locatifs ont atteint au titre de l'année 2009 un montant de 118 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2009, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 123 KDT représentant les rémunérations du gérant.

NOTE 26 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.